

DECISION

n° PF-2026-02-05

relative aux conditions générales de vente de la Summer School in Quantitative and Social Sciences au titre de l'année 2025-2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 123-4 et L. 123-4-1, L. 611-8, L. 711-1, D. 714-55 et suivants et D. 611-10 et suivants,

Vu la délibération n° CA 2023 – 76 du conseil d'administration du 26 septembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Directeur,

Vu la décision n° PF-2026-02-03 relative aux tarifs,

La Directrice de l'École d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives de Toulouse – TSE décide :

1. Présentation

L'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse - TSE est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui a pour mission la formation initiale et continue tout au long de la vie. A ce titre, l'École TSE développe, propose et dispense des formations de courte durée (Summer School) en présentiel. Ces formations donnent lieu à une attestation de fin de formation.

Les présentes conditions générales de vente complètent les obligations de l'étudiant ainsi que celles de l'École TSE, définies dans la délibération n°CA 2023_26. Sont considérées comme « étudiants » les personnes régulièrement inscrites en formation. En pratique, celles-ci ont été admises suite à une candidature, et ont procédé à leur inscription ainsi qu'au règlement des droits d'inscription.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les inscriptions aux Summer School organisées par l'École TSE.

Le fait de procéder à l'inscription à la Summer School, implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente et aux dispositions du règlement intérieur. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par l'une des parties prenantes ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'École TSE, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

L'étudiant se porte fort du respect des présentes conditions par lui-même. Il reconnaît également que, préalablement à toute inscription, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'École TSE, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de formation à ses besoins.

3. Inscription et documents contractuels

Le bénéficiaire de la formation devra s'inscrire en suivant la démarche détaillée dans le courriel transmis et s'acquitter des droits d'inscription selon les modalités précisées.

A l'issue de toute action de formation une attestation de fin de formation est remise au bénéficiaire.

4. Annulation du fait de l'étudiant

4.1. Délai de rétractation

A compter de la date d'inscription, l'étudiant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. S'il souhaite se rétracter, il est tenu d'en informer l'École TSE (École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE) en adressant un courriel avec accusé de réception à summerschool@tse-fr.eu. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée à l'étudiant.

4.2. Résiliation pour un motif impérieux et légitime

L'étudiant peut demander un remboursement des droits d'inscription pour un motif impérieux et légitime.

L'étudiant fait part de son souhait par courriel avec accusé de réception. Le courriel expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier le caractère impérieux et légitime du motif avancé.

En cas de motif impérieux et légitime dûment reconnu, seul le montant des prestations effectivement dispensées est dû.

4.3. Cas de force majeure

Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue, l'étudiant est empêché de suivre la formation, il peut également demander un remboursement des droits d'inscription.

L'étudiant fait part de son souhait par courriel avec accusé de réception. Le courriel expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier la situation de force majeure alléguée.

En cas de force majeure dûment reconnue, seul le montant des prestations effectivement dispensées est dû.

4.4. Visa non obtenu

L'étudiant se doit, si cela est nécessaire, de faire sa demande de visa dans les délais fixés par l'ambassade du pays dans lequel il réside. Il ne peut demander un remboursement en cas de non-obtention du visa que si la demande a été effectuée dans le délai imparti.

Il incombe à l'étudiant de fournir la preuve que sa demande n'a pas pu être satisfaite.

4.5. Autres motifs

Si l'étudiant annule ou interrompt la formation pour un motif autre que ceux exposés aux articles 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 ci-dessus, l'intégralité du coût de la formation prévu est due.

5. Annulation ou report du fait de l'École TSE

L'École TSE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, l'étudiant est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Les droits d'inscription seront remboursés mais aucune autre indemnité ne pourra être versée à l'étudiant et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement réalisés au-delà de trois mois avant le début de la Summer School.

De manière exceptionnelle l'École TSE se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique, ainsi que de modifier les plannings initiaux, avec maintien du volume horaire global prévu.

6. Prix

Les prestations de formation sont facturées aux tarifs actés dans la décision PF-2026-02-03. Le prix de la prestation est exprimé en Euro.

7. Modalités et règlement

Le règlement du montant total dû des droits d'inscription conditionne la validité de l'inscription administrative. Les modalités de paiement des droits d'inscription est détaillé dans le courriel envoyé par le service s'occupant de la gestion de la Summer School.

8. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement, l'agent comptable de l'École TSE utilisera toutes les voies de droit pour obtenir le paiement des factures émises. Les poursuites pourront entraîner des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

A défaut de règlement, le bénéficiaire ne pourra être accepté en cours et jouir de l'hébergement. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'École TSE et l'étudiant ne se verra pas remettre d'attestation.

9. Propriété intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. En conséquence, l'étudiant s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie des documents et autres supports qui peuvent lui être transmis, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de l'École TSE. L'étudiant se porte fort du respect de ces interdictions.

10. Confidentialité et protection des données à caractère personnel

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement. L'École TSE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires directement impliqués dans la formation, ou fournisseurs, les informations transmises par l'étudiant.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les bénéficiaires disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet de l'École TSE ou du service centralisant les commandes.

Il suffit, pour exercer ce droit, de prendre contact avec le délégué à la protection des données :

- à l'adresse électronique suivante : dpo@tse-fr.eu
- par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention du Délégué à la protection des données
École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE
1 Esplanade de l'Université
31080 TOULOUSE CEDEX 6

Les données personnelles, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et toutes informations collectées ultérieurement, sont utilisées par l'École TSE uniquement dans le cadre de la mise-en-œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que le prestataire partenaire retenu pour l'hébergement, The Social Hub Toulouse, lequel est tenu de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle il doit intervenir.

Les données à caractère personnel concernant l'étudiant sont collectées et traitées par l'École TSE aux fins de réalisation et de suivi de la formation. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'étudiant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée au service concerné de l'École TSE.

11. Communication

L'étudiant accepte d'être cité par l'École TSE comme usager de ses formations. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article ci-dessus « Confidentialité », l'École TSE peut mentionner le nom de l'étudiant, son établissement de rattachement, le diplôme préparé en parallèle de la formation suivie à l'École TSE ainsi qu'une description objective de la nature de la formation, objet du contrat, dans ses listes de références et ses actions de promotion auprès du public (sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant).

12. Droit applicable – règlement des litiges

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'étudiant ainsi que de celles de l'École TSE. L'École TSE se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date d'inscription de l'étudiant.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.

Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige relatif à l'exécution du contrat.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Toulouse.

La responsabilité de l'École TSE vis-à-vis de l'étudiant ne saurait excéder en totalité le montant payé par l'étudiant à l'École TSE au titre des présentes conditions.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

Fait à Toulouse, le 3 mars 2026
La Directrice,

V.B.

Victoria BARHAM

